



Conseil constitutionnel  
Algérie



DGFPA  
Algérie



CDL-UD(2017)043  
Or. fr

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT  
(COMMISSION DE VENISE)**

en coopération avec

**LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL ALGERIEN**

&

**LA DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE D'ALGERIE**

**Séminaire régional pour les hauts cadres de l'administration**

**UniDem**

**“LA FEMME ET LE MARCHE DE L'EMPLOI”**

**Alger, Algérie**

**7 - 8 novembre 2017**

**EVOLUTION DE LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE SECTEUR ECONOMIQUE**

par

**Mme Salima MOUSSERATI**

**(Professeur de droit constitutionnel, Université de Blida, Algérie)**



Venice Commission - Council of Europe Commission de Venise – Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex Tel. +33 (0) 3 88 41 38 23 Fax +33 (0) 3 88 41 37 38

E-mail: [venice@coe.int](mailto:venice@coe.int) Web site: [www.venice.coe.int](http://www.venice.coe.int)

## **Evolution de la situation de la femme algérienne dans le secteur économique**

**Dr. MOUSSERATI Salima**

**Vice-recteur chargé de l'animation, de la communication, des relations extérieures et des manifestations scientifiques**

**Université Blida 2Algerie**

### **Introduction**

Le phénomène du travail de la femme n'est pas un phénomène social nouveau. Il est connu depuis longtemps et a évolué avec les conditions historiques, économiques et culturelles de chaque état jusqu'à ce qu'il se transforme en phénomène social et économique auquel les instances internationales régionales et nationales spécialisées dans le domaine des droits de l'homme en général et des droits des femmes en particulier lui aient accordé un intérêt particulier.

L'autonomisation des femmes et leur pleine participation sur un même pied d'égalité dans tous les aspects de la vie communautaire, y compris la participation au processus décisionnel et à l'accès au pouvoir, sont fondamentales pour la réalisation de l'égalité, du développement et de la paix (1).

Le rôle des femmes dans le domaine économique est désormais d'une importance, primordiale non seulement à la création d'emplois pour les femmes uniquement, mais il s'est élargi au renforcement de l'autonomie économique de la femme, y compris l'élimination du fardeau de la pauvreté chez les femmes par l'apport de modifications aux politiques et aux structures économiques pour faire en sorte que toutes les femmes, y compris les femmes rurales aux ressources productives, à l'emploi et aux services.

C'est pourquoi l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes devient désormais une dimension clé dans tout discours sur le développement, et aussi longtemps que la moitié de l'humanité ne bénéficie pas des réalisations du développement humain, la généralisation du développement pour tous ne verra pas le jour (2).

Pour cette raison, l'Algérie s'est efforcée de promouvoir l'égalité des sexes, notamment sur le marché du travail, convaincue que le développement économique ne peut se réaliser qu'avec la participation de tous, hommes et femmes.

Elle s'est efforcée de consacrer ces principes internationaux et de les harmoniser avec la législation nationale ainsi qu'avec des politiques et des programmes renforçant ces principes. Néanmoins, cela n'a pas eu d'impact significatif sur la présence des femmes sur le marché du travail et leur accès au secteur économique en raison des nombreuses difficultés à plusieurs niveaux que l'état devrait prendre en charge et en trouver des solutions efficaces.

Pour traiter ce sujet et constater la proportion de femmes dans le domaine économique avec toutes les inégalités réelles entre les deux sexes en dépit de la consécration du principe d'égalité, qui a entraîné la faiblesse du taux de participation des femmes dans le secteur économique malgré l'adoption par l'Algérie d'un certain nombre de programmes de soutien à l'emploi qui ont bénéficié aux femmes et qui les ont encouragées à accéder à ce secteur et par conséquent, traiter des obstacles qui ont empêché la réalisation de l'égalité des sexes malgré toutes ces mesures et les dispositions adoptées dans le marché du travail, afin de trouver des perspectives pour les surmonter et promouvoir la parité entre les deux sexes, nous avons divisé cette intervention en trois axes principaux:

premier axe: les femmes algériennes dans le marché du travail, égalité juridique et inégalités réelles

deuxième axe: programmes favorisant l'accès des femmes dans le secteur économique

troisième axe: Obstacles à l'accès des femmes au secteur économique et perspectives d'autonomisation

### **Premier axe : les femmes algériennes dans le marché du travail, égalité juridique et inégalités réelles**

L'égalité entre les citoyens et la protection des femmes contre la discrimination ont été consacrées par l'article 32 de la Constitution de 1996 amendée en 2016 (3), et par son adoption en tant que principe de l'exercice des droits et libertés. De même que la Constitution a consacré le devoir de l'Etat pour assurer l'égalité des droits et des devoirs entre les citoyens en supprimant les obstacles à la participation de tous à la vie politique, économique, sociale et culturelle (article 34), et par

conséquent a été adopté le principe de l'égalité dans toutes les lois du travail pour faire en sorte que les hommes et les femmes accèdent au marché du travail et bénéficient de façon équivalente des possibilités d'emploi.

## **I. Consécration légale du principe de l'égalité des sexes**

### **1. Consécration du principe de l'égalité dans la législation du travail**

La législation du travail en vigueur en Algérie est l'une des législations les plus avancées en ce qui concerne la consécration du principe d'égalité dans la législation du travail entre les femmes et les hommes et ne sont soumises à aucune condition discriminatoire qui rendrait les femmes inférieures aux hommes que ce soit pour le recrutement, la promotion, les vacances, les salaires, la retraite ou la sécurité sociale notamment concernant la loi n° 90-11 du 21 Avril 1990, relative aux relations individuelles, notamment l'article 05, qui stipule que tous les travailleurs bénéficient des droits fondamentaux, en utilisant le terme « travailleurs » qui signifie travailleurs et les travailleuses, terme général utilisé dans la Constitution (Le citoyen) pour désigner les deux sexes, hommes et femmes. Le même terme est utilisé dans d'autres lois qui répondent à la même finalité, même si, après l'amendement, la constitution de 2016 consacre l'approche du genre en utilisant les termes d'homme et femme ou hommes et femmes ( article 36 de la constitution actuelle). Il en est de même pour les lois modifiées ultérieurement, à l'instar de la loi organique 16-10 du 25 Août 2016 relative aux élections qui utilise dans son article 06 les termes « les citoyens et la citoyenneté » concernant le devoir pour tous de s'inscrire sur les listes électorales, ce qui montre que le législateur algérien corrige et ajuste la terminologie pour lever la confusion et confirmer l'engagement de l'état pour promouvoir l'égalité des sexes et adopter l'approche du genre social.

L'article 17 du code du travail 90-11 est clair dans ses textes relatifs à l'invalidité des dispositions stipulés par les conventions, conventions collectives ou contrat de travail qui conduiraient à une quelconque discrimination entre les travailleurs dans le domaine de l'emploi et les salaires ou les conditions de travail sur la base du sexe ou pour d'autres motifs mentionnés dans l'article.

Par conséquent, le droit du travail ne compte aucune mesure discriminatoire entre les hommes et les femmes dans le marché du travail, mais sont soumis au principe de l'égalité des droits et des devoirs. De plus, les femmes qui travaillent bénéficient d'un salaire égal et du congé légal de maternité, et l'interdiction de l'employer dans des endroits qui constituent un danger pour une femme enceinte ou dans un poste de travail nocturne... En effet, cet état de fait semble encourageant, mais il reste insuffisant quant au pourcentage de femmes dans le marché du travail, notamment dans le secteur économique, avec les qu'a connu ces dernières années l'éducation des filles et l'efficacité de la politique d'égalité des sexes dans l'enseignement et l'accès à l'école.

### **2. La promotion de l'égalité des sexes dans l'éducation et son impact dans le marché du travail:**

la recherche du développement de la condition féminine sur le marché du travail en général et le secteur économique en particulier exige la recherche de l'évolution de la situation de l'enseignement chez les filles et leur impact sur les possibilité d'enseignement équivalentes et l'accès à tous les cycles d'enseignement même pour le cycle universitaire vu son importance et son impact direct sur la situation des femmes et leur motivation pour obtenir un diplôme ou une formation particulière qui lui donne plus de compétence et de chance d'occuper un poste de travail.

L'engagement de l'Algérie à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement exige qu'elle poursuive et redouble d'efforts pour poursuivre les politiques et programmes visant à réaliser les objectifs de généralisation de l'éducation et de promotion de l'égalité des sexes afin de renforcer l'indépendance économique des femmes.

Le tableau suivant montre l'évolution des ratios des enfants scolarisés en Algérie par sexe au cours de l'enseignement primaire et secondaire:

	2000/2001	2003/2004	2008/2009	2011/2012	2013/2014	2014/2015
Scolarisés	7.712182	7.851.893	7.381,962	7,614,477	7,835,740	7,989,546
Filles scolarisées	3,726,603	3,848,282	3639469	3765924	3892379	3959101
Taux des filles au primaire	46,81	47,01	47,29	47,47	47,67	47,7
Taux des filles au moyen	48,05	48,74	48,72	48,43	47,61	47,55
Taux des filles au secondaire	56,14	57,53	57,87	57,22	58,21	57,63

**Tableau (01): D'après le Conseil national économique et social (5)**

Il ressort de ces chiffres et ratios que le nombre de fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire pour les filles s'approche de la moitié du nombre total avec un taux de 47,7 en 2015, ainsi que pour le niveau de l'enseignement moyen, alors que le nombre de filles inscrites dans le secondaire est plus élevé que celui des garçons, avec plus de la moitié du nombre total pour ce cycle.

Cela confirme l'augmentation du nombre de filles inscrites à l'université. Le nombre croissant d'étudiantes est le résultat de nombreux efforts du Ministère de l'éducation, des collectivités locales, des organisations de la société civile et de la politique d'alphabétisation, etc...

Par conséquent, l'enseignement universitaire joue également un rôle dans l'élimination des inégalités et l'indépendance économique des femmes en augmentant leur intégration sociale et professionnelle, en plus de l'augmentation du pourcentage de filles dans les trois cycles de l'enseignement. De 54% en l'an 2000, le taux des étudiantes est passé à 61,1% en 2004 (6).

Bien que les pourcentages des étudiantes varient en fonction des différentes disciplines dans lesquelles elles sont inscrites, représentant 50% dans 5 % spécialités en l'an 2000, elles arrivent à plus de 69% en lettres et sciences humaines alors qu'elles atteignent à peine 31% dans les spécialités de technologie même si elles sont en évolution (7) .

Ce qui affecte directement le nombre de diplômées. En effet, cette augmentation du nombre d'étudiantes a entraîné une augmentation du nombre de diplômées (en graduation ) avec 63,3 % en 2014. Il en est de même pour celles détentrices du diplôme de docteurs avec un taux inférieur mais qui atteint toutefois 52% (post-graduation), tel que le montre le tableau suivant:

Taux des filles	2001	2005	2010	2014
Graduation	54,0	56,8	59,5	61,1
Post-graduation	38,9	44,8	48,1	
Encadrement	-	35,3	39,7	42,8
Diplomés en graduation	55,5	60,4	64,7	63,3

## Tableau 02: Pourcentage de filles dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (8).

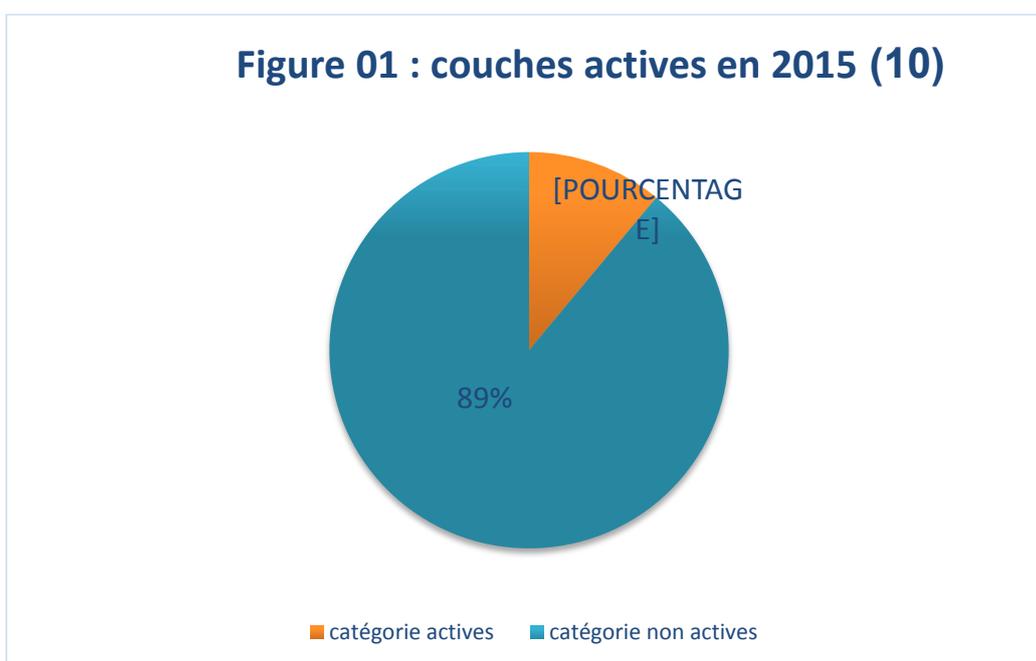
Outre le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels, qui a enregistré un taux notable d'inscrites avec 43% en 2015, ce qui confirme l'intention d'améliorer le niveau et l'acquisition de compétences professionnelles par les filles. A souligner à ce niveau le rôle des associations féminines dans la promotion de la femme au foyer notamment qui a bénéficié de programme d'alphabétisation, dont la plupart aboutissent au suivi d'une formation continue dans les centres de formation professionnelle n'excédant pas six mois de formation couronnée par un certificat d'aptitude leur permettant de solliciter un microcrédit ou de réaliser un projet à domicile pour subvenir au besoin de leur famille.(9)

De ce qui précède, ces données et statistiques montrent les progrès réalisés dans le domaine de l'enseignement chez les filles dans tous les cycles et secteurs qui révèlent la politique efficace menée par l'Algérie dans ce domaine et les objectifs des programmes adoptés dans ce domaine d'une part, et de la prise de conscience des filles et de leurs familles de la nécessité de l'enseignement couronné par un diplôme ou une qualification les aidant à accéder au marché du travail.

## II: Baisse du taux des femmes dans le secteur économique: différences réelles

En dépit de ce qui est stipulé par les textes fondamentaux de la législation de l'État et de la législation nationale du travail du principe de l'égalité des sexes et de prévenir toute discrimination sur cette base sur le marché du travail, et en dépit des politiques suivies et des programmes publics pour améliorer cette situation, la réalité impose d'autres données et confirme l'existence de disparités et la discrimination fondée sur le sexe met les femmes dans une situation inférieure qui ne lui permet pas d'accéder à l'emploi et la promotion, ou à occuper des postes de responsabilité dans la gestion au rythme des hommes, ce faible taux dans le monde du travail étant un indice de la discrimination malgré les mêmes qualifications ou les mêmes diplômes.

Figure 01 : couches actives en 2015 (10)



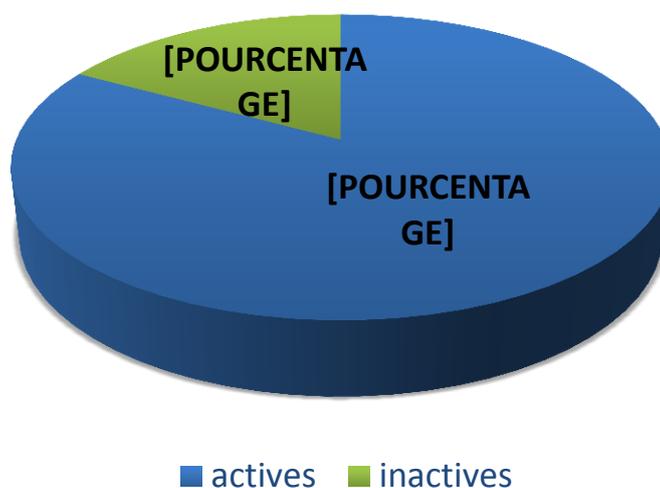
Le tableau suivant montre les données générales sur l'emploi et le chômage de 2011 à 2015

Années	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Sexe : masculin</b>					
Non actifs	<b>8038</b>	<b>8393</b>	<b>8885</b>	<b>8517</b>	<b>8661</b>
	738	888	804	859	<b>953</b>
Actifs	<b>8776</b>	<b>9281</b>	<b>9689</b>	<b>9376</b>	<b>9614</b>
	8,4	9,6	8,3	9,2	<b>9,9</b>
Taux de chômage	65,3	67,8	69,5	66,2	<b>66,8</b>
	59,8	61,3	63,7	60,1	<b>60,2</b>
Taux d'activité%					
Taux de non activité%					
<b>Sexe : féminin</b>					
Non actifs	<b>1561</b>	<b>1778</b>	<b>1904</b>	<b>1722</b>	<b>1933</b>
	324	365	371	355	<b>384</b>
Actifs	<b>1885</b>	<b>2143</b>	<b>2275</b>	<b>2077</b>	<b>2317</b>
	17,2	17	16,3	17,1	<b>16,6</b>
Taux de chômage%	14,2	15,8	16,6	14,9	<b>16,4</b>
	11,8	13,1	13,9	12,3	<b>13,6</b>
Taux d'activité%					
Taux de non activité%					

Tableau 03: Données générales sur l'emploi et le chômage en 2011-2015 (11)

Ainsi, le taux de chômage des femmes reste de 16,6% en 2015, soit 9,9% de plus que celui des hommes et 11,2% de plus que le taux de chômage global malgré l'augmentation du taux d'accès des femmes au marché du travail.

**Figure n° 2: répartition des couches féminines (12) actives entre activité et chômage**



Comme on peut le constater sur la figure ci-dessus, la proportion des femmes active ne dépasse pas 16.4 % et que la proportion de chômage ce cette catégorie est de 17% du total de la catégorie active dans du marché du travail, une proportion très limitée malgré l'évolution du nombre de femmes actives ce qui explique que les femmes continuent à faire face à des obstacles à l'accès au marché du travail officiel pour y occuper des postes, le marché informel du travail occupant un nombre important de femmes travailleuses sans qu'on dispose de statistiques précises pour diverses raisons dont la nécessité de travailler malgré les bas salaires, l'existence de certaines activités qui ne sont pas couvertes par la sécurité sociale, etc...

La catégorie active se répartit entre le secteur public à 42% et le secteur privé à 58% en 2015. La raison du faible pourcentage de personnes actives dans le secteur public est le nombre limité des postes de travail offerts ces dernières années du à la saturation de ce secteur d'une part, et aux conditions économiques que connaît le gouvernement.

L'Algérie est classée parmi les quatre pays (Irak, Syrie, Palestine) dans le monde ayant enregistré le plus faible pourcentage de femmes sur le marché du travail avec un taux annuel d'activité de 14,7% taux. Le pourcentage des femmes active n'y dépassant pas 17%, même si ce pourcentage est passé de 1,8 en 1966 à 2,1% en 1977 puis à 4,5% en 1989 pour atteindre 9,6% en 1998 (10) et 14,2% en 2011.

La proportion des femmes dans le secteur public en 2015 est de 62,9% et la proportion de 37,1% et ce taux élevé dans le secteur public est due au fait que les femmes préfèrent ce secteur en raison des conditions d'accès, à la garantie du principe d'égalité et d'égalité des chances, sans oublier la disponibilité de la sécurité et le respect de la loi et des règlements en vigueur ainsi que les droits des fonctionnaires ou des travailleurs.

De même que le pourcentage de ces femmes actives diffère selon les milieux. Dans le secteur urbain elle est de 18,7% alors qu'elle est de 11,2% dans les zones rurales, pourcentage inférieur à la moyenne urbaine pour plusieurs raisons qui s'expliquent par les possibilités offertes aux femmes dans ce milieu et des conditions socioculturelles défavorables qui affectent le statut des femmes.

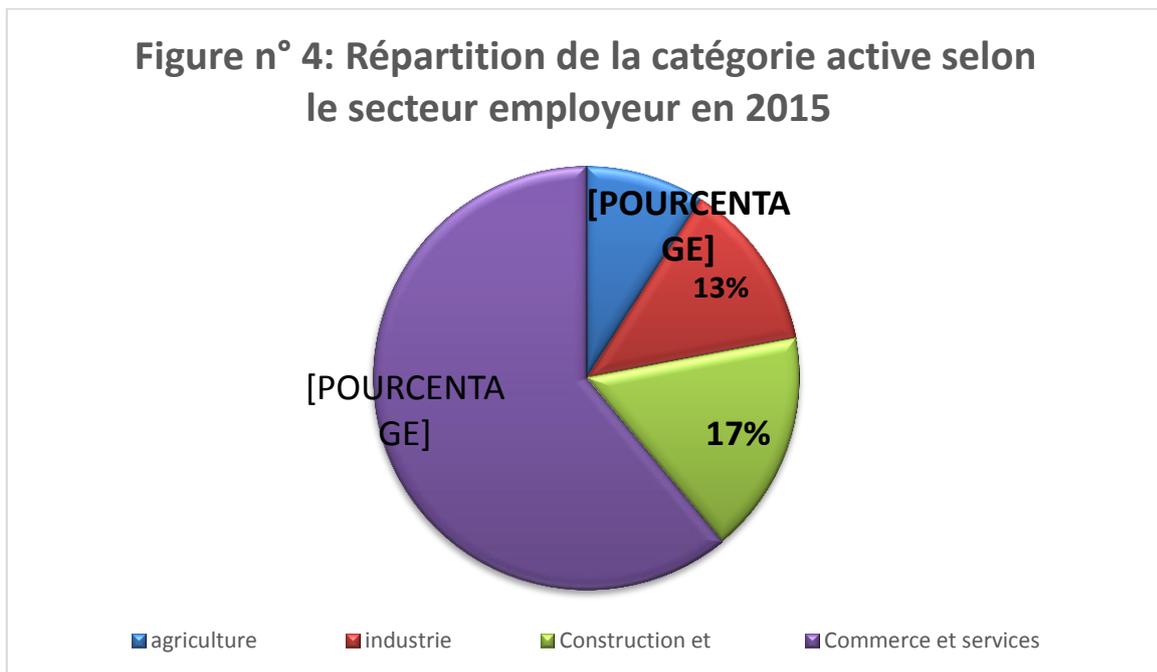
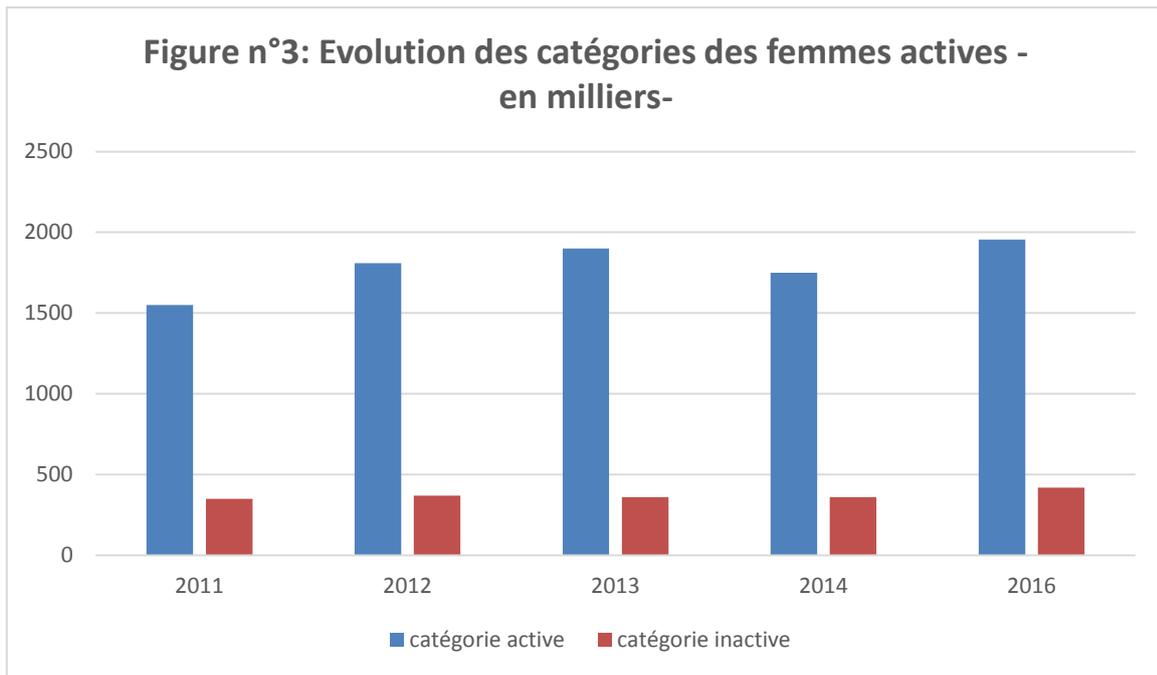
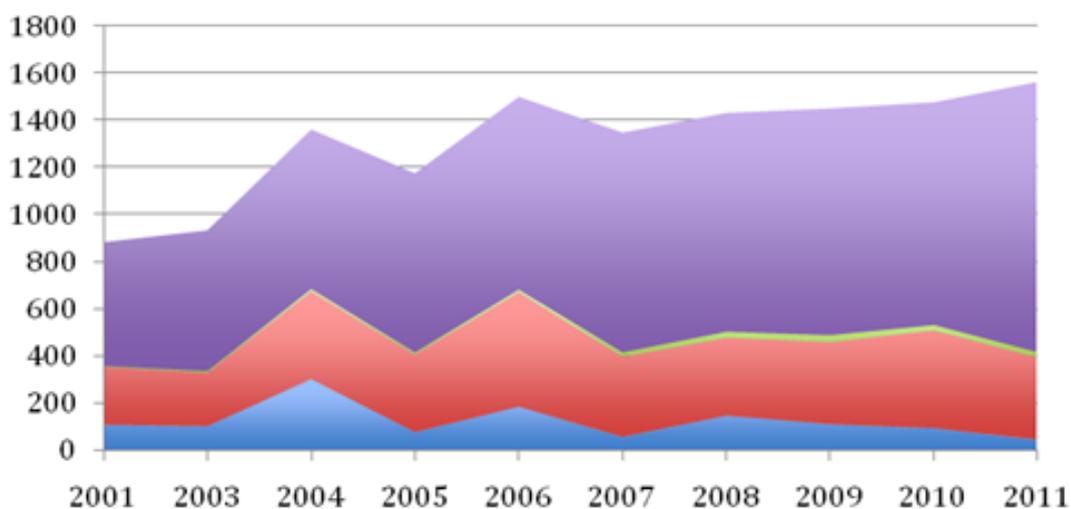


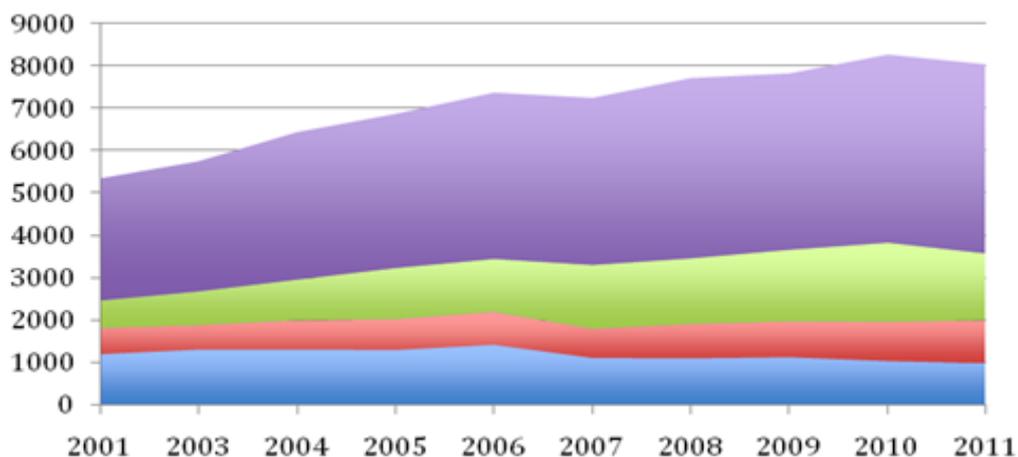
Figure 04: Répartition secteur par secteur 2015 (13)

La figure 4 montre que la répartition ci-dessus pour la catégorie active représente la plus grande part dans le secteur du commerce et des services, tandis qu'elle se rétrécit pour les autres secteurs tels que l'industrie, la construction, les travaux publics et l'agriculture que ce soit pour les femmes ou pour les hommes.

## femmes



## hommes



La figure n°5 montre l'évolution des taux d'activité par secteurs pour les hommes et pour les femmes. En effet, il ressort clairement que le secteur des services occupe un taux élevé pour les deux sexes alors que l'agriculture a atteint son apogée en 2004 et 2006 pour l'emploi des femmes, bien qu'il soit très faible par rapport aux hommes qui a été stable pendant des années avant de décliner.

Le secteur de la construction et des travaux publics a enregistré une faible proportion d'emplois féminins et une proportion croissante d'hommes alors que dans le secteur industriel, les femmes ont enregistré une présence significative par rapport aux hommes bien qu'elle ait évolué à un rythme décroissant et parfois croissant, culminant en 2004 et 2006.

### **Le problème de l'éducation et du chômage des femmes**

L'augmentation du pourcentage de femmes bénéficiant de l'éducation sous toutes ses formes en Algérie n'a pas affecté le pourcentage de femmes sur le marché du travail en général et dans le secteur économique en particulier, mais a augmenté au même rythme que le chômage féminin. Ce qui explique la faiblesse de l'impact de l'enseignement sur le parcours des femmes dans le monde du travail, ce qui est dû à plusieurs autres raisons qui ont renforcé l'existence de différences entre les sexes sur le marché du travail, ce qui peut être lu à partir du tableau suivant:

	Filles	Garçons	Total		
<b>Niveau d'instruction</b>					
Aucun niveau	3,9	1,4	3,6		
Primaire	7,9	5,5	7,7		
Moyen	12,9	17,8	13,4		
Secondaire	8,8	14,8	10,1		
Universitaire	8,5	20,5	14,1		
<b>Diplômes obtenus</b>					
Aucun diplôme	9,6	11,7	9,8		
Diplôme professionnel	12,3	16,9	13,4		
Diplôme universitaire	8,2	20,2	14,1		
Total	9,9	16,6	11,2		

**Tableau 04: Taux de chômage pour l'année 2015 par sexe et par niveau d'éducation (15)**

Selon les données mentionnées dans le tableau ci-dessus, le taux de chômage des femmes augmente régulièrement avec l'augmentation de leur niveau d'instruction, bien que le chômage touche les deux sexes et tous les niveaux d'éducation, et malgré la baisse du taux de chômage au cours des 10 dernières années, il a enregistré, en ce qui concerne le rôle des femmes, un taux de chômage national de 11,2%, allant de 9,9% pour les hommes en 2015 à 16,6% pour les femmes soit 38 400 femmes en chômage (16).

Le taux de chômage enregistré chez les femmes sans niveau d'instruction est estimé à 1,4%, alors que chez celles qui ont le niveau secondaire il est de 14,8% et atteint le niveau le plus élevé de 20,5% chez les universitaires, c'est ce qu'on appelle le chômage des personnes instruites. D'où la nécessité de trouver des solutions urgentes pour exploiter le potentiel scientifique féminin dans le développement économique national (17), surtout qu'on enregistre une baisse du taux de

chômage chez les hommes ayant un diplôme universitaire ces dernières années et que le niveau d'éducation n'a pas suffi à protéger les femmes du chômage.

## Deuxième axe: Soutenir les programmes d'accès des femmes au secteur économique

En vue de réduire le taux de chômage, l'Algérie, a adopté plusieurs programmes ou mesures sous diverses formes pour soutenir la création d'emplois et la création de micro-entreprises pour les jeunes chômeurs primo-demandeurs d'emploi (Agence nationale pour l'emploi des jeunes), d'autres pour les nouveaux chômeurs d'un certain âge ayant déjà travaillé (l'Agence Nationale pour l'Assurance Chômage), et d'autres pour tous les groupes d'âge, quel que soit leur statut par le biais du microcrédit (l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit), sans parler du Programme d'Appui à l'Intégration Professionnelle (ANEM)?

Les trois premiers visent à encourager la création d'emplois en lançant une activité productive, artisanale ou artisanale, clairement ouverte et non discriminatoire entre les femmes et les hommes. Les femmes entrepreneurs constituent une force potentielle pour elles et pour d'autres femmes selon une étude de la Banque africaine de développement qui a noté que les nouvelles institutions en Afrique du Nord sont la création de femmes qui occupent de plus en plus de femmes à leur tour.

Il convient également de noter que bien que ces programmes de soutien à l'emploi aient limité les critères d'accès des femmes et des hommes, ils n'ont pas été spécifiquement ciblés sur les femmes, mais en ont largement bénéficié et créé des emplois à leur avantage.

### I. Agence nationale pour le soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ)

L'Agence nationale pour le soutien à l'emploi des jeunes a été créée en 1996. Elle est chargée d'accorder des prêts pour la création d'entreprises afin de participer au service de l'emploi, avec les objectifs suivants: créer les conditions nécessaires à la création de la microentreprise, créer une activité et des richesses, des emplois permanents, développer l'esprit d'entreprise chez les jeunes ... Elle vise à encourager les jeunes sans travail âgés entre 19 et 35 ans (19 ) dont les projets ne dépassent pas 10 millions de dinars que l'Agence finance avec un prêt sans intérêt ou un prêt bancaire bonifié à concurrence de 60% à 95% selon l'activité et la zone géographique sans toutefois que le prêt ne dépasse pas 70% du montant global du projet. L'apport personnel est de 1 à 2% du montant total de l'investissement si le jeune demande un prêt bancaire allant de 71 à 72% dans les autres cas. D'autres prêts complémentaires peuvent être également accordés sans intérêt pour les bureaux associés, les voitures ateliers ou la location de locaux.

Les statistiques relatives à la période 2010-2016 sur les projets financés pour les femmes sont comme suit:

Taux des femmes bénéficiaires	Total	Femmes	Hommes	Année
%10	22641	2211	20430	2010
%7	42832	2951	39881	2011
%7	65812	4477	61335	2012
%8	43039	3526	39513	2013
%9	40856	3665	37191	2014
%11	23676	2645	21031	2015
%14	11262	1550	9712	2016

Tableau 05: Evolution du financement des femmes par l'agence (2010-2016) (20)

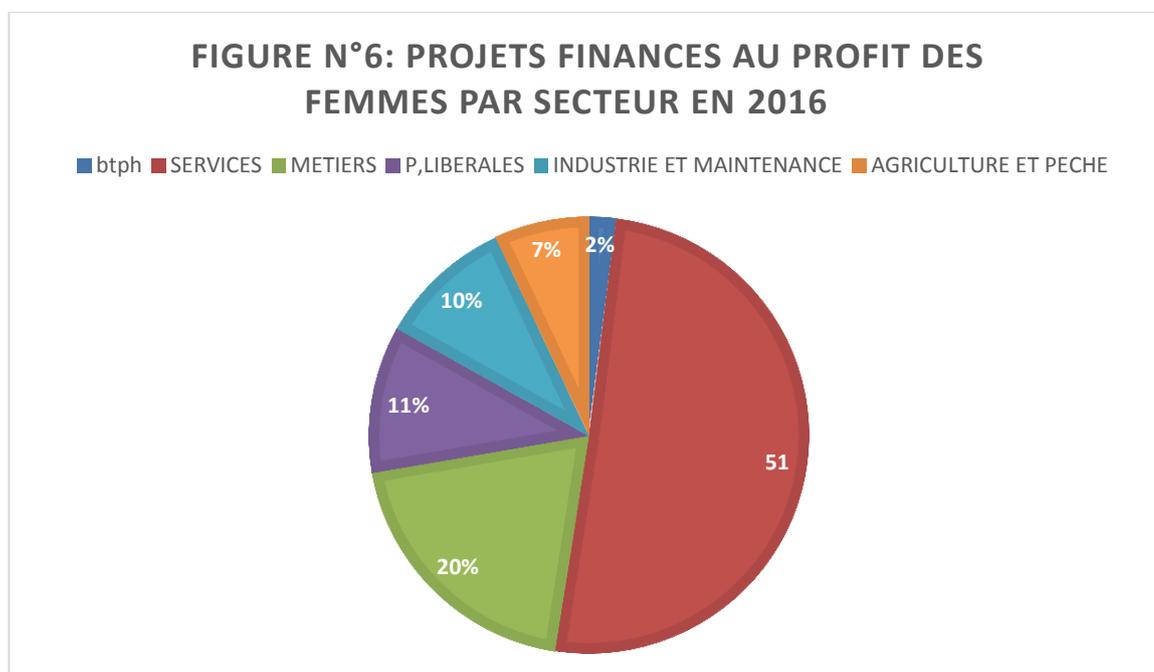
On peut dire à partir de ces données que la proportion de femmes bénéficiaires de ce programme reste faible avec moins de 10% en 2010 et a diminué davantage les années suivantes pour atteindre 14% en 2016. Il y a des raisons pour justifier ces pourcentages particulièrement élevés notamment durant les deux dernières années 2015-2016 sachant que les statistiques indiquent que parmi les 14% des bénéficiaires, 25% sont des femmes ayant bénéficié d'une formation professionnelle et 26% ayant un niveau universitaire.

Les secteurs ayant permis l'accès des femmes par l'intermédiaire de l'ANSEJ au cours de l'année 2016 doivent également être identifiés à partir des statistiques suivantes:

%	Projets financés	Secteur d'activité
%51	18828	services
%20	7299	métiers
%11	4199	Professions libérales
%10	3635	Industrie et maintenance
%7	2495	Agriculture et pêche
%2	793	BTPH
%100	37189	Total

Tableau 06: Répartition des projets financés au profit des femmes par secteur (2016) (21)

La figure n°6 suivante montre également la répartition des secteurs couverts par le financement de projets dans le cadre de l'ANSJ.



Il ressort clairement que 51 % du total des projets féminins dans ce cadre ont investi le secteur des services suivies par les métiers avec 20 % vu la nature du secteur puis les autres secteurs ayant enregistré le taux le plus faible au secteur du BTPH avec 2 %. Ces différences dans les taux de participation des femmes à l'emploi dans les différents secteurs s'expliquent par des raisons socio-professionnelles et les indices du marché de l'emploi.

## 2- L'Agence Nationale pour l'Assurance Chômage ( CNAC)

Dans le cadre de l'élaboration d'un programme de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage, l'Agence nationale pour l'assurance chômage a été créée en 2004 en tant que programme de soutien à la création d'activités (emploi) pour les chômeurs âgés de 30 à 50 ans. Elle accorde des crédits sans intérêts à concurrence de 5 millions de dinars (pour le premier niveau) allant jusqu'à 10 millions de dinars (pour le second niveau), tout en bénéficiant de nombreux avantages fiscaux, sachant que ce programme s'adresse aux hommes ainsi qu'aux femmes sans distinction. Les objectifs de ce programme sont de contribuer à:

- Promouvoir la dynamique du tissu économique local en créant des activités productives
- Promouvoir l'esprit d'entreprise et développer la force entrepreneuriale
- Participer à la réduction du chômage et de la marginalisation des jeunes en général, en particulier dans les zones rurales.

Ainsi, 129.814 chômeurs ont été accompagnés dans la création de leurs petites entreprises, dont 12.660 femmes bénéficiaires, bien que certains projets étaient au nom des femmes mais étaient en réalité des projets d'hommes.

Les statistiques suivantes fournies par l'Agence montrent l'évolution de l'accès des femmes à ce programme:

en 2016		en 2015		en 2014		en 2013		en 2012		en 2011		à 2004 de 2010		Sexe
Taux %	Proj et financé	Taux %	Proj et financé	Taux %	Proj et financé	Taux %	Proj et financé	Taux %	Proj et financé	Taux %	Proj et financé	Taux %	Proj et financé	
83,39	7477	84,48	13052	87,54	16478	89,72	19210	92,79	32291	94,23	17423	92,01	19174	Hommes
16,01	1425	15,52	2397	12,46	2345	10,28	2202	7,21	2510	5,77	1067	7,99	1665	Femmes
<b>8 902</b>		<b>15 449</b>		<b>18 823</b>		<b>21 412</b>		<b>34 801</b>		<b>18 490</b>		<b>20 839</b>		<b>Total</b>

**Tableau 07: Nombre de femmes bénéficiant du Programme national d'assurance chômage (CNAC) 2016**

Dans le tableau ci-dessus, le pourcentage de femmes bénéficiant de ce programme était de 7,99% au cours des années 2004 à 2010, mais en 2011 il a reculé à 5,77% avec un nombre de projets financés allant de 20 839 à 18 490, mais plus tard, le pourcentage a enregistré une hausse notable en 2012 pour atteindre 15,52 en 2015. Mais la légère hausse en 2016 avec un taux de 16,01% est justifiée par le nombre total de projets financés depuis 2012 (34 801) en baisse continue avec seulement 15 449 Projets en 2015 pour être réduit de moitié en 2016 avec 8 902 projets financés.

Il convient de noter que le nombre de projets financés par ce programme depuis 2004 jusqu'en 2016 s'élève à 136 973 projets dont on a bénéficié 13 338 femmes, soit seulement 9,74%, ce qui est faible en raison du faible accès des femmes et de l'utilisation des prêts pour financer leurs projets pour les mêmes raisons et les mêmes difficultés qui les ont empêchés de bénéficier du programme ANSEJ.

### III L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM).

L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) est différente du programme de L'Agence nationale pour le soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et de celui de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), créée en 2005 sous la tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille, qui a continué à accorder le microcrédit, pris en charge par, l'Agence pour le Développement Social, sous la tutelle du même ministère.(21) Il ne s'agit pas de création d'entreprise mais plutôt d'auto-emploi et de petit métier, en mettant l'accent sur le développement d'activités domestiques génératrices de revenus.

Cette agence a été créée pour assurer la réalisation de 03 grands objectifs:

- Éliminer le chômage et l'instabilité dans les zones rurales et urbaines en privilégiant le travail indépendant, le travail à domicile, les activités artisanales et les professions, en particulier pour les femmes.
- Stabiliser la population rurale dans ses zones d'origine à travers la promotion des activités économiques et culturelles, la production de matériels et de services à but lucratif.
- Développer l'esprit d'entreprise qui compense l'aide et facilite l'intégration sociale et l'auto-développement des personnes.

Ainsi, l'Agence s'est vu confier des tâches liées aux objectifs liés à la gestion du microcrédit:

- Exécution du programme de microcrédit conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Soutenir l'accompagnement et conseiller les bénéficiaires du microcrédit pour mener à bien leurs activités.
- Assurer le suivi des activités menées par les bénéficiaires pour assurer le respect des termes du cahier des charges qui les lie à l'agence.
- Aider les bénéficiaires du microcrédit en cas de besoin par les institutions et les organisations impliquées dans la mise en œuvre de leurs projets (22).

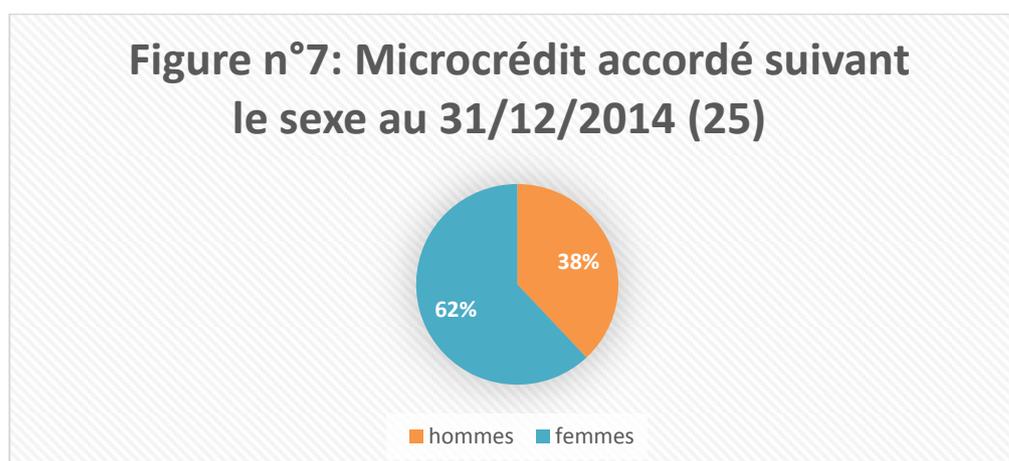
L'ANGEM finance deux types de projets pour les personnes âgées de 18 ans et plus qui n'ont pas de revenu ou dont le revenu est instable ou irrégulier (23). Le premier type concerne un prêt sans intérêt de l'Agence n'excédant pas 1 000 000 de dinars pour l'acquisition de la matière première. Le deuxième type est trilatéral. Il associe: le porteur du projet, l'agence et la banque pour l'acquisition de de petits appareils ou équipements. Ces prêts représentent 99% du montant total d'un million de dinars et le crédit bancaire est de 70% .Pour ce type de prêt, le pourcentage de femmes bénéficiaires est de plus de 35%, contre 62% des bénéficiaires du premier type, bien que le Programme de l'Agence nationale pour la gestion du microcrédit ait contribué largement à l'intégration des femmes dans le secteur économique avec 60% du total des 274 776 projets financés.

Femmes bénéficiaires %	Nbre d'emplois féminins créés	Nbre de projets lancés par les femmes	Nbre d'emplois créés	Nbre de projets	Programme
%62	239 847	159 898	382 154	254 769	Agence Porteur projet + de
% 35	10 542	7 028	30 011	20 007	Agence Banque+ Porteur projet + de
% 60	250 389	166 926	412 164	274 776	Total

**Tableau 08: Résultats du programme ANGEM depuis sa création jusqu'en 2011 (24)**

La proportion de femmes bénéficiant des dispositifs de cette agence atteint 60% en raison du mécanisme et de la valeur des prêts accordés et des activités qu'elles financent, qui peuvent concerner les métiers et les ménages en comparaison avec les dispositifs de l'Agence Nationale pour l'Emploi et l'Agence Nationale d'Assurance Chômage.

**Figure n°7: Microcrédit accordé suivant le sexe au 31/12/2014 (25)**



Quant aux deux types de financement assurés par l'Agence, le dispositif associant l'Agence et le porteur de projet réalisent un taux faible de femmes bénéficiant par rapport au dispositif trilatéral associant l'agence, le porteur de projet et la banque en raison de la crainte des prêts bancaires, du risque d'échec et l'impossibilité de rembourser le crédit.

En outre, l'analyse des données enregistrées sur la période 2005-2011 relatives aux projets financés par l'Agence nous montre certaines des spécificités liées aux femmes bénéficiaires de ces microcrédits comme suit:

**A- Pour les tranches d'âge:**

Les deux tiers (65%) ont moins de 40 ans dont le 1/3 ont moins de 30 ans.

**B- Pour le niveau d'éducation:**

- 19% d'entre eux sont sans formation.
- 67% ont un niveau primaire ou moyen.
- 15% ont un niveau secondaire ou supérieur (université).

**C- Pour le domaine d'activité:**

- Plus de 40% des activités des femmes financées concernent l'artisanat.
- 32,6% , l'industrie.
- 15,7%, les services.
- 10,7%, l'agriculture.

De ce qui précède, il est à noter que la catégorie des femmes âgées de 30 à 40 ans est celle qui a bénéficié de ce programme, bien qu'en termes de niveau d'éducation, la catégorie des femmes ayant le niveau primaire ou moyen est celle qui a le plus bénéficié des dispositifs de l'agence (67%). C'est ce qui explique que ce dispositif a créé des emplois pour les femmes d'un niveau limité et au foyer car celles qui ont un niveau d'instruction bénéficient d'autres dispositifs ou de la fonction publique, en plus du domaine de 40% inclus les activités de l'artisanat et 32,6% celui de l'industrie, suivi par le domaine des services et enfin celui de l'agriculture.

**Quatrièmement: Dispositif d'Appui à l'Insertion Professionnelle (DAIP)**

Ce programme de soutien à l'insertion professionnelle est géré par l'Agence nationale de l'emploi (ANEM), qui est également un programme pivot de promotion de l'emploi et d'élimination du chômage adopté en 2008. Il repose sur trois types de contrats:

- Les contrats d'insertion des diplômés (CID) s'adressent aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.
- Les Contrats d'insertion professionnelle (CIP) pour les jeunes du niveau secondaire.
- Les Contrats Formation-Insertion (CFI) pour les jeunes sans qualification.

Pour ces contrats d'une année renouvelable pour les administrations et non renouvelables pour le secteur économique (public ou privé), l'état prend en charge 12 300 DA par mois du salaire versés aux jeunes diplômés par l'employeur, 6100 DA pour les jeunes ayant un niveau secondaire employés dans les administrations ou 8000 DA pour ceux employés dans le secteur économique et 4000 DA pour les jeunes sans qualification employés par des artisans ou des ateliers des collectivités locales. (26)

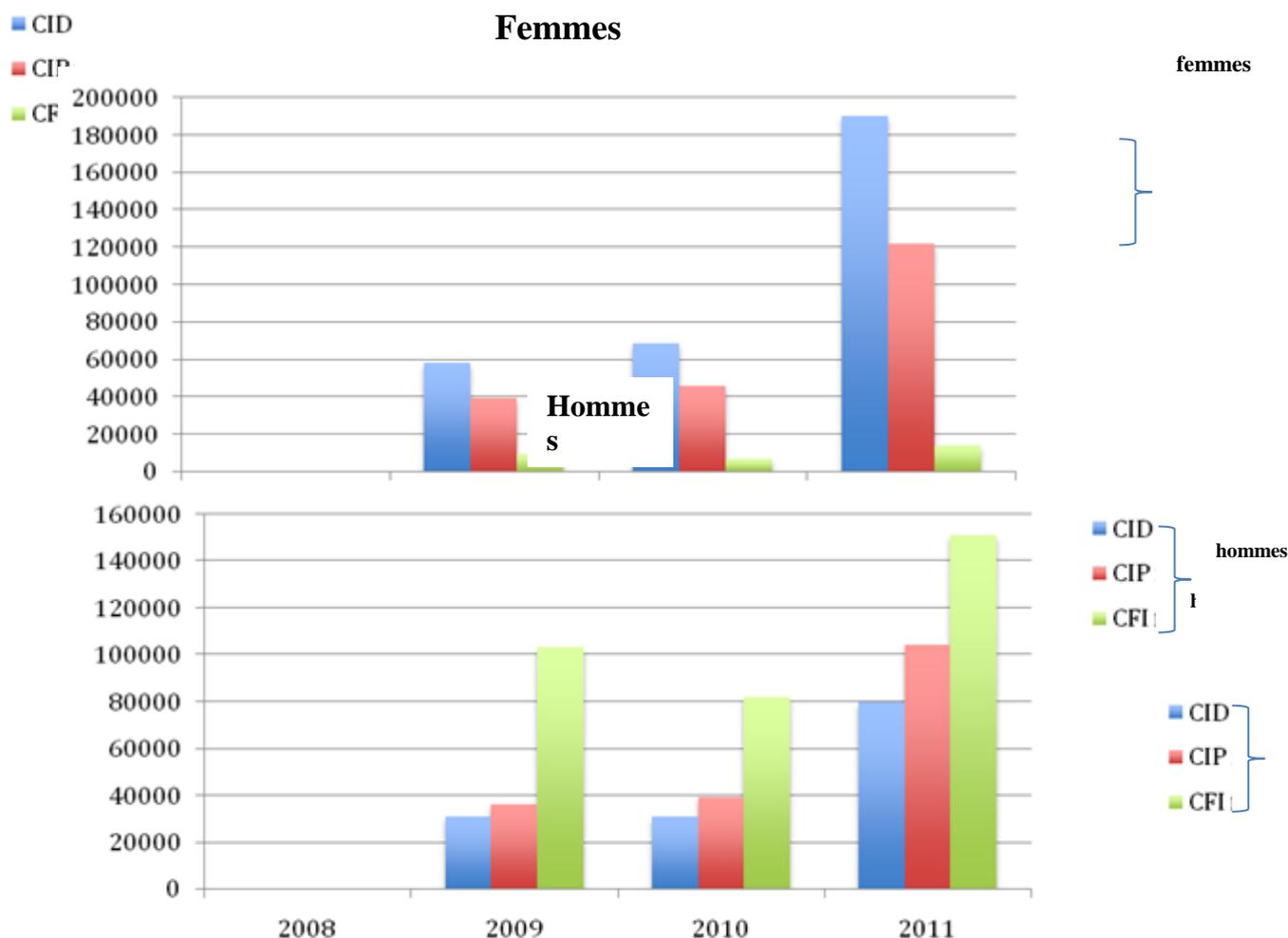
En outre, dans le cas où l'intéressé est employé par l'utilisateur après la première étape, l'État peut continuer à contribuer à l'indemnisation du jeune dans le cadre du Contrat de Travail Aidé (CTA) pour une période de 03 ans, pour le CID et de deux ans pour les contrats d'insertion professionnelle (CIP) et un an pour les contrats CFI.

Le tableau suivant montre dans quelle mesure les femmes bénéficient des dispositifs de soutien à l'insertion professionnelle :

2011	2010	2009	Type de contrat
269 746	99 691	89 101	CID
%70.4	%68.8	%65.5	Taux de femmes %
226 284	85 114	75 973	CIP
%53.8	%53.9	%52.2	Taux de femmes %
164 780	88 336	112 544	CFI
%8.4	%7.5	%8.3	Taux de femmes %
660 810	273 141	277 618	Total

**Tableau 09: Taux de femmes bénéficiant du Programme d'appui à l'insertion professionnelle au cours des années 2009-2010-2011 (28).**

En conclusion du tableau ci-dessus, le taux de femmes bénéficiant de ce programme dans le cadre du soutien à l'emploi des jeunes a fortement augmenté durant les années 2009-2010-2011, notamment en termes de contrats d'insertion des diplômés universitaires avec 70,4% en 2011, et de contrats d'insertion professionnelle avec 53,8% qui a dépassé la moitié. Quant au contrat formation-insertion, il n'a pas dépassé 8,4% en 2011. En tout état de cause, cette catégorie de jeunes a bénéficié d'autres programmes et dispositifs de soutien.



**Figure 8: Evolution des types de contrats par type pour les années 2009-2010-2011 (29)**

On peut déduire du tableau ci-dessus qu'une augmentation continue est enregistrée en ce qui concerne le bénéfice des trois types de contrats au sens de l'insertion continue des jeunes dans le marché du travail, que ce soit pour les femmes ou pour les hommes mais le taux des femmes ayant bénéficié des CID sont plus élevés que ceux enregistrés chez les hommes, ce qui est une conséquence normale de l'augmentation du nombre d'étudiantes diplômées pendant que le taux des jeunes, femmes et hommes, bénéficiaires des CIP se rapproche. Et évidemment, les CFI enregistrent un taux faible chez les femmes et une évolution appréciable en 2011 chez les hommes puisque le taux des diplômés ayant bénéficié du dispositif était faible par rapport à l'insertion des femmes dans ces contrat.

### **Troisième axe: Obstacles à l'accès des femmes au secteur économique et perspectives d'accès**

De ce qui précède, il est clair que le pourcentage de femmes sur le marché du travail est très faible, surtout dans le secteur économique, bien que ce secteur ait connu une hausse mais à un rythme plus lent, tandis que le nombre de femmes ayant un niveau d'instruction ou une formation ait notablement augmenté, ceci n'a pas eu d'impact sur le statut des femmes dans le secteur économique, malgré les cadres juridiques et les réglementations non discriminatoires adoptées pour renforcer l'emploi et lutter contre le chômage des femmes.

Cela est dû à de nombreux facteurs et difficultés s'imposant encore dans la réalité et entraînant des situations différentes et discriminatoires entre les hommes et les femmes, que nous devons étudier et en chercher les moyens de les élaguer peu à peu du chemin des femmes travailleuses, par la mise en œuvre de politiques et de mécanismes visant à parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes, et de les faire bénéficier des mêmes chances et des mêmes conditions de travail et de promotion pour s'engager efficacement dans le monde du travail et investir le potentiel de la moitié de la société.

#### **Première: les obstacles à l'accès des femmes au secteur économique**

Il existe de nombreux facteurs qui affaiblissent la participation des femmes à l'activité économique et de facteurs variés liés à la socialisation, aux facteurs juridiques, culturels, sociaux et autres ...

**1- La socialisation:** La socialisation est l'un des déterminants les plus importants du comportement des individus et l'affirmation de leur personnalité par les processus d'apprentissage des individus (30) à travers lesquels ils fondent leurs décisions et orientations politiques, économiques ..., la famille, l'enseignement et les mass-média de officielle sont les institutions les plus importantes de cette socialisation.

Parmi les difficultés les plus importantes qui entravent l'accès des femmes au secteur économique et qui sont liées à la socialisation, sont les suivants:

- L'éducation traditionnelle assurée par la famille, fondée sur la subordination des enfants aux parents, en particulier les filles, mais la subordination des femmes à l'autorité du mâle (parentale, conjugale, frère ...), et cette structure masculine de la famille est fondée sur l'idée de la préférence des garçons par rapport aux filles enracinée dans la conscience des membres de la communauté en raison des traditions prévalant au sein des familles depuis longtemps.
- Les familles préfèrent un soutien financier et moral pour les hommes entrepreneurs afin de créer des institutions, contrairement aux filles
- La domination des idées traditionnelles et les stéréotypes chez les familles algériennes, la famille étant considérée comme l'un des premiers milieux dans lesquels l'individu est élevé ayant une grande influence sur ses choix et ses trajectoires en fonction des situations dans lesquelles il vit. D'un côté elle influe sur la personnalité de l'individu les études ayant montré que la personnalité des femmes entrepreneurs sont des leaders sociale ayant la capacité de prendre des décisions, d'imposer leur autorité et d'avoir confiance en elles-mêmes (31). Ce qui est souvent acquis de la famille, surtout si la famille a des modèles ayant réussi dans la création d'entreprises influe sur personnalité de l'individu en général.

#### **2 - facteurs liés au cadre juridique du travail ou des dispositifs de soutien au travail:**

- La neutralité des textes légaux et des dispositifs de soutien à l'emploi dans lesquelles il n'y a pas d'approche du genre social (32).

- Absence de dispositifs d'accompagnement des femmes.
- L'absence de normes spécifiques et stables dans la création d'emplois dans le secteur économique, notamment au stade de l'emploi et de la promotion dans le secteur privé, qui affecte le principe de l'égalité des chances entre hommes et femmes.
- De nombreuses études se réfèrent à la catégorie des travailleuses de nombreuses institutions ne veulent pas suivre des stagiaires et de participer à des séminaires et forums organisés dans des lieux éloignés de leur domicile, pour des obligations familiales qui affectent négativement le niveau de qualification et de compétence (33) et même parfois la promotion.
- Les hommes contrôlent les comités au niveau de la hiérarchie, ce qui perturbe parfois le processus des procédures lors de l'examen des dossiers pour les demandes de création d'entreprises par des femmes.(34)

### 3 Facteurs socioculturels:

- La mobilité et le transport des femmes travailleuses sont un des principaux obstacles à l'emploi des femmes, car les hommes peuvent se déplacer à 50 kilomètres de leur résidence ou dans une autre zone pour exercer une activité professionnelle, tandis que les femmes cherchent un emploi près de leur lieu de résidence pour poursuivre l'exercice de ses responsabilités familiales (35) par conséquent le transport et la sécurité sont des facteurs importants dont l'absence empêche les femmes de travailler, surtout si leur lieu de travail est trop éloigné et que le salaire n'est pas en mesure de couvrir ces coûts outre que le temps réservé au déplacement est un autre facteur (36) négatif pour la femme quand elle est en retard sur ses horaires de travail.
- L'insuffisance et le manque d'installations ou d'institutions de soutien à l'emploi des femmes - crèches, jardins d'enfants, classes préparatoires, transport scolaire, cantines scolaires, services sociaux municipaux de proximité ou associations...-, considérant que ces services réservés à l'accueil des enfants durant leur scolarité jouent un rôle primordial dans l'émancipation des femmes des tâches et des responsabilités liées aux enfants (37).
- L'impact du contrôle social communautaire sur les femmes par la communauté entière, par des groupes proches (famille élargie, voisinage, village ...) , par la famille (père, mère, frères et soeurs) , par le mari ou par toute la famille du mari influent sur l'absence d'accès de la femme au monde économique (38).
- La croyance que le milieu professionnel n'est pas compatible avec les femmes et n'est pas approprié et précaire, leur corps, leur dignité et leur honneur peuvent être soumis à la coercition et à des préjugés, comme en témoigne la présence croissante des femmes dans le secteur de l'éducation, de la santé et des services, du aux conditions naturelles du travail (39).
- Le changement de l'état civil des femmes de célibataires en mariées affecte leur accès au marché du travail. Une étude sur les femmes au foyer suggère que les femmes mariées sont les femmes les plus nombreuses à rester au foyer. Après le mariage elles se transforment de femmes travailleuses en femmes au foyer car le choix entre célibataires et le travail ou le mariage et l'arrêt du travail font que la femme choisit le premier choix (40).
- Les femmes assument des responsabilités familiales et les charges ménagères en raison de la répartition traditionnelle des rôles entre les hommes et les femmes, sur la base des images stéréotypées du rôle des femmes au sein du foyer et la prise en charge des enfants comme tâche fondamentale (tâche positive, élever les enfants ...).
- la difficulté pour les femmes de concilier entre la responsabilité de la famille et la sortie sur le marché du travail, en particulier dans le secteur économique, et ce qu'exige la création d'entreprises et leur gestion comme temps et effort pour en faire un succès et la pérenniser notamment en l'absence de conditions favorables pour l'emploi des femmes.
- Manque d'informations sur les droits des femmes et les procédures de plaintes en cas de violation de ces droits.
- Le fait que les femmes ne sortent pas et ne fréquentent pas le milieu extérieur affaiblit leur niveau d'information sur les dispositifs d'aide à l'emploi , l'entrepreneuriat pour créer leur entreprise et réaliser leur projet.

## **Deuxièmement: Scénarios et propositions pour l'accès des femmes au monde économique**

Après avoir identifié les obstacles qui empêchent les femmes d'entrer dans le secteur économique et le marché du travail et créer des entreprises pour participer au développement économique et réduire le taux de chômage des femmes, quelques suggestions peuvent encourager l'indépendance économique des femmes:

- Renforcer le cadre législatif du droit au travail pour assurer une véritable égalité entre les hommes et les femmes, renforcer la législation sur la violence et le harcèlement sexuel dans la communauté professionnelle, et créer des mécanismes pratiques pour en protéger les femmes.
- Prendre des mesures discriminatoires en faveur des femmes dans la législation du travail (lors de l'embauche, la promotion, la composition des comités, les conseils d'administration), basée sur une approche du genre et un taux de présence raisonnable (30% au moins).
- Organiser les méthodes d'emploi pour promouvoir le travail des femmes et leur permettre d'exercer leurs activités professionnelles et leurs responsabilités familiales, le développement de nouveaux modèles, sur la base du temps partiel, l'économie numérique ...
- Informer les femmes sur leurs droits et sur les possibilités d'emploi par la création de centres de documentation et d'information, en particulier dans les zones rurales. Il est conseillé d'impliquer les hommes dans les programmes des médias s'adressant aux femmes pour élargir le cercle d'information (41) et de la persuasion (l'homme connaît sa femme, son fils, son environnement féminin...).
- Faciliter la circulation des femmes et leur déplacement tout en assurant la sécurité dans les lieux publics et les lieux de travail, en fournissant des moyens de transport et en améliorant ses services.
- Évaluer les expériences réussies d'entrepreneuriat féminin et faire leur promotion dans les médias.
- Tirer profit des pratiques positives de certaines institutions du secteur économique telles que le travail de l'Observatoire du travail des femmes – Exemple du Groupe Sonatrach (42).
- Fournir des installations et des institutions qui assurent un soutien social et de proximité aux femmes afin qu'elles puissent se consacrer au travail et les encourager à accéder au secteur économique (crèches, transport scolaire ...)
- Activer le rôle de la société civile et soutenir les associations actives dans le domaine de l'information et de la sensibilisation des femmes sur leurs droits et leur rôle dans le processus de développement économique local et national.
- Encourager les associations qui favorisent l'autonomisation économique des femmes et la formation des femmes dans la gestion et l'entrepreneuriat et de l'économie numérique en favorisant les nouvelles technologies (communication, marketing).
- Organiser et faciliter l'activité des coopératives parmi les femmes entrepreneurs pour soutenir la création et le maintien de plus d'emplois, et développer l'activité et la commercialisation des produits ou les services des entreprises.
- L'adoption de programmes ciblés pour les étudiants universitaires ouverts sur leur formation à la fin du cursus universitaire sur l'esprit d'entreprise, l'organisation de l'activité économique, la sensibilisation sur le droit au travail, l'importance de l'autonomisation économique des femmes dans la société, et les informer des dispositifs d'emploi disponibles (43).
- Développer des mesures d'incitation pour les entreprises du secteur économique public et privé, notamment en adoptant une approche genre et en œuvrant pour l'égalité en matière d'emploi, de promotion et de responsabilité, en prenant des mesures en faveur des femmes.
- En ce qui concerne les dispositifs de soutien à l'emploi, ils devraient adopter eux aussi une approche de genre, et fixer des objectifs afin d'augmenter le taux des femmes bénéficiaires de ces programmes à au moins 30% et que les agences ne se retrouvent pas avec des dossiers portant des noms d'emprunt de femmes (44).
- Réexamen de la composition des comités chargés d'examiner les dossiers au niveau des agences des agences de soutien à l'emploi en exigeant qu'ils soient mixtes et égaux en représentation des sexes ou au moins de 30% de femmes.
- Formation des agents de ces agences sur le genre social, l'autonomisation économique des femmes et leur rôle complémentaire sur le marché du travail et contribuer au développement

économique, pour éliminer les stéréotypes inhérents à l'esprit interne sur les femmes et leur rôle dans la société.

• Développer les mécanismes d'accompagnement des femmes, notamment dans le cadre des agences liées aux dispositifs de soutien à l'emploi, et leur adaptation continue aux transformations économiques et sociales, notamment en milieu rural.

Conclusion:

La contribution économique des femmes est d'une grande importance car elle représente la moitié des ressources humaines qui sont un facteur important pour le développement économique dans les divers secteurs économiques, car l'augmentation de la participation des femmes dans les activités économiques conduira à des taux plus élevés de croissance économique, 45). Pour y parvenir, elle doit être accompagnée de programmes et de politiques efficaces fondés sur une volonté politique forte de prendre des mesures législatives, administratives et organisationnelles ... qui favorisent l'adoption d'une approche du genre dans le monde du travail en autonomisant les femmes sur le plan économique.

Bien que cette approche est consacrée par des dispositions constitutionnelles et l'adoption du principe de l'égalité dans la législation du travail et l'adoption de plusieurs dispositifs de soutien à l'emploi pour réduire le taux de chômage, la réalité a montré des disparités manifestes et des conditions discriminatoires au détriment des femmes sur le marché du travail.

Malgré l'évolution de l'éducation des femmes et de leur formation qui a dépassé la moitié durant les dernières années, la situation n'a pas changé et n'a pas d'incidence sur le fait que l'homme continue à avoir les rennes de la famille et n'a pas libéré les femmes des chaînes traditionnelles, mais lui a ajouté d'autres contraintes et de nouvelles responsabilités, tel que l'exprime l'un des chercheurs " **Les femmes travailleuses sont économiquement exploitées par le mari et la famille et restent sans influence ni autorité mais sont entièrement soumises à l'autorité des hommes.** " (46)

Ainsi, la suppression constitutionnelle de l'article 36 de la Constitution et la promotion de l'égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail requièrent la création d'une nouvelle dynamique dans la société et dans le secteur économique notamment en assurant aux femmes la protection nécessaire et en lui garantissant le cadre législatif qui lui garantit la protection contre la violence, le harcèlement sexuel, notamment dans les milieux professionnels , assurer la sécurité dans les moyens de transport et les lieux publics et l'amélioration des services sociaux et de proximité qui encouragent les femmes à se libérer des charges familiales et, bien sûr, en adoptant une approche du genre dans tous les secteurs et dans la politique de l'emploi, au recrutement, à la promotion...renforcer les dispositifs de soutien à l'emploi par la discrimination positives en faveur des femmes .. Ce qui demande du temps et un programme social intégré pour éliminer les stéréotypes féminins et se préparer et s'adapter aux nouveaux rôles entre les hommes et les femmes, en plus du processus d'éducation communautaire globale à partir de la famille en soi vers les entreprises et les institutions éducatives ainsi que les médias et les associations de la société civile.

قائمة الهوامش:

45- إعلان ومناهج عمل بيجين سبتمبر 1995، ص 3.

2- تقرير التنمية البشرية 2016، تنمية للجميع، الأمم المتحدة PNUD، ص 12

<http://hah.undp.org>

3- راجع المواد 16 من دستور 1996 المعدل عام 2016 بموجب القانون رقم 01-16 المؤرخ في 06 مارس 2016 الصادر بالجريدة الرسمية رقم 14 المؤرخة في 07 مارس 2016.

4- Algérie, objectifs du millénaire pour le développement-Rapport national 2000- 2015 –rapport établi par le gouvernement Algérien jin 2016, P 51.

- 5- CNES : Rapport national sur le développement humain 2013- 2015, quelle place pour les jeunes dans la perspective de développement humain durable en Algérie (Algérie, ANEP 2016, P 180.
- 6- Algérie, objectifs du millénaire pour le développement, op cit, P 63.
- 7- ibid., P 63.
- 8- ibid, P 64.
- 09- منيرة سلامي، المرأة وإشكالية التمكين الاقتصادي في الجزائر، المجلة الجزائرية للتنمية الاقتصادية، عدد 02 سبتمبر 2016، ص 194.
- 10-Etude exploratoire sur l'accès des femmes au marché du travail en Algérie (Friedrich EBERT STIFTUNG Med cherif Belmihoub. Décembre 2016.p10.
- 11- Etude exploratoire sur l'accès des femmes au marché du travail en Algérie, op.cit., P 9
- 12- ibid, P 13.
- 13 – ibid, P 11-12
- 14- - - L'emploi des femmes en Algérie contraintes et opportunités (rapport intermédiaire) réalisé par Jacque Channes et Malika Remaoun.juin 2013.p 97.
- 15- منير سلامي، المرجع السابق، ص 194 عن
- ONS, Bulletin statistique « activité » emploi et chômage en septembre 2015 (édition 2016, P 06.
- 16- منيرة سلامي، المرجع السابق، ص 194..
- 17- المرجع نفسه، ص 195.
- 18- Etude exploratoire sur l'accès des femmes au marché du travail en Algérie, op cit, P 16.
- 19 –ibid , P 17.
- 20- احصائيات مقدمة من طرف الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب 2016، بصدد اللجنة التحضيرية لهذا الملتقى الدولي،سبتمبر 2017 ، ص 03.
- 21 – المرجع نفسه ، ص02 .
- 22-- L'emploi des femmes en Algérie contraintes et opportunités (rapport intermédiaire.op.cit.P173.
- 23- Etude exploratoire sur l'accès des femmes au marché du travail en Algérie, op cit, P20
- 24 - L'emploi des femmes en Algérie contraintes et opportunités (rapport intermédiaire.op.cit.P175.
- 25 – Etude exploratoire sur l'accès des femmes au marché du travail en Algérie, op cit, P21.
- 26-- L'emploi des femmes en Algérie contraintes et opportunités (rapport intermédiaire .op.cit.P176.
- 27 –ibid. p176.
- 28 –ibid .p177.
- 29 – ibid .p 177 .
- 30-- مسراتي سليمة- المرأة الجزائرية وحق الترشح في المجالس المنتخبة بين الإعراف القانوني ومحدودية الممارسة. مجلة المفكر، تصدر عن كلية الحقوق والعلوم السياسية، جامعة محمد خيضر- بسكرة- الجزائر، العدد 08- نوفمبر 2012، ص 199.
- 31 – Abderezak Ben Habib et autres, les 21employ21e21nts de l'intention entrepreneuriale 21employ21e en Algérie, »Cas des diplômés de l'enseignement supérieur ».Les cahiers du CREAD, N° 110. P 77 ET 79.
- 32- - L'emploi des femmes en Algérie contraintes et opportunités (rapport intermédiaire.op.cit.P194.

- 34 - L'emploi des femmes en Algérie contraintes et opportunités (rapport intermédiaire).  
op.cit.P194.
- 35 – Rapport «la femme et le marché de travail, conseil national économique et social, 2<sup>eme</sup>  
session, Avril 2005.P35.
- 36 – Etude exploratoire sur l'accès des femmes au marché du travail en Algérie, op cit, P24.
- 37 - Rapport «la femme et le marché de travail, conseil national économique et social. Op.cit  
.P34.
- 38-- L'emploi des femmes en Algérie contraintes et opportunités (rapport intermédiaire) .  
op.cit.P29.
- 39 --- Etude exploratoire sur l'accès des femmes au marché du travail en Algérie, op cit, P25.  
40 –ibid.p.22.  
41 –ibid.p.28.
- 42 –L'emploi des femmes en Algérie contraintes et opportunités (rapport intermédiaire).p  
97.op.cit.P195.
- 43 – Etude exploratoire sur l'accès des femmes au marché du travail en Algérie, op cit, P31.
- 44 -- L'emploi des femmes en Algérie contraintes et opportunités (rapport  
intermédiaire.op.cit.P201.
- 45 –د.فاطمة الزهراء رمضاني، تمكين المرأة الجزائرية إقتصاديا وفقا للتعديل الدستوري لسنة 2016، مجلة المجلس الدستوري  
الجزائر.العدد07 2016. ص92 .
- 46 –د. نوال السعداوي، الوجه العاري للمرأة العاملة، المؤسسة العربية للدراسات و النشر- الطبعة 2 – بيروت، 1982.ص129.